

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE BRUAY  
NOEUX ET ENVIRONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2016**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Le mercredi 24 février 2016, à 18 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Alain WACHEUX, Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs en suite d'une convocation en date du jeudi 18 février 2016 dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*WACHEUX Alain, Président,*

*LEFEBVRE Nadine, COPIN Léon, MOREAU Pierre, GAQUERE Raymond, TASSEZ Thierry, DELCROIX Daniel, COFFRE Marcel, MINIOT Jacques, LEVENT Isabelle, GACQUERRE Olivier, KACZMAREK Cestas, MARCELLAK Serge, MILOSZYK Philippe,*

*Vice-présidents,*

*ATTAGNANT Marianne, BERRIER Philibert, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BOUTON Marie-Thérèse, BUIRETTE Colette, CAILLIAU Bernard, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Louis, DECOURCELLE Catherine, DELEVAL Eric, DELOMEZ Daniel, DELVILLE David, DEPREZ AUDEBERT Marguerite, DESSE Jean-Michel, DRUMEZ Philippe, DUHAMEL Annick, DUPONT Yves, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Jacques, FLINOIS René, FOUCAULT Gérard, GIBSON Pierre-Emmanuel, GLUSZAK Franck, GREGORCIC Boris, GUYOT Ludovic, IMBERT Jacqueline, JOLY Alain, KALEK Marylène, LAMARE-CRAPART Josiane, LAVERSIN Corinne, LECLERCQ Odile, LECOMTE Maurice, LECONTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEMAITRE Claude, LEVEUGLE Emmanuelle, MALBRANQUE Gérard, MARTIN René, MARTIN Valérie, MICHAUX Alain, MOREAU Nathalie, NEVEU Jean, OGIEZ Gérard, PATRON Severine, PEDRINI Lelio, POMART Jean-Hugues, POTEAU-FLOTAT Nelly, PROTIN Marie-Andrée, ROGER Roland, ROJEWSKI-MALECKI Marie-Thérèse, RUS Ludivine, SAINT-ANDRE Stéphane, STANISLAWSKI Nathalie, SWITALSKI Jacques, VALET Roger, VERDOUCQ Gaëtan,*

*Conseillers communautaires titulaires,*

*DENDIEVEL Robert, DUSZKO Wladislaw, WYNNE Pierre,*

*Conseillers communautaires suppléants,*

**PROCURATIONS :**

*ANDREOTTI Patrice donne procuration à MARCELLAK Serge, CARNEAUX Yvette donne procuration à FLINOIS René, COURTOIS Jean-Marie donne procuration à DELOMEZ Daniel, NAGLIK Edouard donne procuration à ATTAGNANT Marianne, BLONDEL Bernard donne procuration à COFFRE Marcel, FONTAINE Joëlle donne procuration à COURTOIS Jean-Louis, DELAHAYE Gérard donne procuration à WACHEUX Alain, DUPONT Jean-Michel donne procuration à PROTIN Marie-Andrée, MASSE BOURY Annie donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, PROOT Janine donne procuration à SWITALSKI Jacques.*

## **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BLONDEL Bernard, DELAHAYE Gérard,*

*Vice-présidents,*

*ANDREOTTI Patrice, BECQUART Gladys, CARNEAUX Yvette, CHRETIEN Bruno, CLAIRET Dany, COURTOIS Jean-Marie, DAGBERT Michel, DEGREAUX Jeremy, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DELHAYE Nicole, DOUVRY Jean-Marie, DUFOSSE Michel, DUPONT Jean-Michel, FONTAINE Joëlle, GUISLAIN Arnaud, HERBAUT Jacques, HOLVOET Marie-Pierre, JARRETT Richard, LADEN Jacques, LAQUAY-DREUX Valérie, LECAE Elodie, LEFEBVRE Anne-Marie, LEMOINE Jacky, LEROY Michel, LIEVEN Ronald, MASSART Yvon, MASSE BOURY Annie, MELLICK Jacques, NAGLIK Edouard, PHILIPPE Danièle, PROOT Janine, ROUX Bruno, SEULIN Jean-Paul, SOUILLIART Virginie, WALLET Frédéric,*

*Conseillers communautaires titulaires,*

*Monsieur GIBSON Pierre-Emmanuel est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

### **Rapporteur : WACHEUX Alain**

#### **- COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU (voir document en annexe)**

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Bureau conformément à la délibération du 16 avril 2014 donnant délégation de pouvoir.

### **Rapporteur : WACHEUX Alain**

#### **- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT (voir document en annexe)**

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Président conformément à la délibération des 16 avril 2014, 24 septembre 2014, 8 avril 2015, 4 novembre 2015 et 10 février 2016 donnant délégation de pouvoir.

### **Rapporteur : WACHEUX Alain**

#### **1) INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNE DE BETHUNE AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

« Par courrier en date du 14 décembre 2015, Mme la Préfète du Pas-de-Calais a accepté la démission de Madame Carole MARIEN de son poste de Conseillère municipale de la commune de Béthune.

En application de l'article L. 273-5 du code électoral, la fin du mandat de conseiller municipal conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire.

Selon les termes de l'article L. 273-10 du code électoral, pour les communes de plus de 1 000 habitants, « lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ».

Il y a donc lieu d'installer Madame Maryse BERTOUX, en tant que conseillère communautaire titulaire comme représentante de la commune de Béthune. »

**Le Conseil communautaire à la majorité absolue prend acte de la démission de Madame Carole MARIEN et installe comme représentante de la commune de Béthune au sein du Conseil communautaire Madame BERTOUX Maryse en qualité de conseillère communautaire titulaire.**

**Rapporteur : WACHEUX Alain**

**2) MODIFICATION DE LA REPRESENTATION D'ARTOIS COMM. AU SEIN DE DIFFERENTES INSTANCES**

« Suite au décès de Monsieur Jean-Louis ADANCOURT, il a lieu de procéder à de nouvelles désignation dans différentes instances.

Ces délégués seront élus par le Conseil au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée peut décider, au préalable et à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces désignations.

Il est proposé à l'Assemblée de désigner ses représentants :

Instances	Fonction précédemment exercée par M. Adancourt
<b>Développement économique</b>	
Office de tourisme intercommunal de Béthune-Bruay	Représentant Titulaire (suppléant : Philippe DRUMÉZ)
<b>Aménagement du territoire - Politique de la ville</b>	
SMESCOTA	Représentant Suppléant (Titulaire : Bernard JOUBERT)

**Le Conseil communautaire à la majorité absolue décide :**

- de ne pas recourir au scrutin secret pour ces désignations, **enregistre** les candidatures de Monsieur Philippe DRUMÉZ et de Monsieur Hakim ELAZOUZI, **désigne** pour représenter la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de Béthune-Bruay :

- M. Philippe DRUMÉZ en tant que membre titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Louis ADANCOURT, et Monsieur Hakim ELAZOUZI en tant que membre suppléant en remplacement de Monsieur Philippe DRUMÉZ.

- de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation, **enregistre** la candidature de Monsieur Gaëtan VERDOUCQ et **désigne** Monsieur Gaëtan VERDOUCQ en tant que membre suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Louis ADANCOURT pour représenter la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs au sein du SMESCOTA.

**COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE**

**Rapporteur : WACHEUX Alain**

**3) RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE D'ARTOIS COMM.**

« L'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales prévoit préalablement aux débats sur le projet de budget, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la présentation par le Président, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte du rapport ainsi présenté. »

**Le Conseil communautaire à la majorité absolue prend acte** de la présentation par le Président, du rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - MOYENS GENERAUX

**RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ELUS**

**Rapporteur : WACHEUX Alain**

**4) RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE TERRITOIRE D'ARTOIS COMM.**

« L'article L 2311-1-2 du code général des collectivités territoriales prévoit préalablement aux débats sur le projet de budget, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, la présentation par le Président, d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte du rapport ainsi présenté. »

**Le Conseil communautaire à la majorité absolue prend acte** de la présentation par le Président, du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire d'Artois Comm..

**FINANCES**

**Rapporteur : COPIN Léon**

**5) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016**

« L'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants doivent organiser un Débat d'Orientation Budgétaire, dans les conditions fixées à l'article L2312-1 du CGCT, et ce, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

La loi NOTRE du 7 août 2015 a par ailleurs introduit l'obligation, pour les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants, de produire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants doivent présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il doit être transmis aux communes membres.

L'Assemblée est invitée à débattre sur les grandes lignes et sur les dispositions financières à mettre en œuvre pour l'année 2016. »

**Le Conseil communautaire à la majorité absolue** prend acte du débat d'orientation budgétaire 2016.

Lors de cette Assemblée, a été présenté un point sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation

Vu pour être affiché le 2 mars 2016 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

A Béthune, le 2 mars 2016

 **Le Président,**  
**Alain WACHEUX**



